

**TERMES DE REFERENCE POUR L’EVALUATION A MI PARCOURS DU PROJET RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE ET PROMOTION DU DIALOGUE NATIONAL**

1. **Historique et Contexte**

La crise politique et sécuritaire qui a secoué le Mali avec le coup d’État militaire du 22 mars et l’occupation des deux-tiers du pays par des groupes armés séparatistes, extrémistes et narcoterroristes ont déstabilisé le tissu social et les relations intercommunautaires, et exacerbé les tensions. Cette crise, a aussi mis à nue les faiblesses et disfonctionnements de la gouvernance politique et socioéconomique du pays qui ont fragilisé la cohésion sociale.

Avec le retour à l’ordre constitutionnel après l’élection présidentielle de 2013, les nouvelles autorités ont affiché l’ambition de rassembler tous les maliens autour d’un projet de refondation des institutions, afin qu’ils deviennent à nouveau les acteurs de leur développement. La réconciliation nationale demeure la priorité la plus pressante. La création d’un nouveau ministère de la Réconciliation nationale et du développement des Régions du Nord, ainsi que la tenue les 1er, 2 et 3 novembre 2013 des Assises nationales sur le Nord Mali ont marqué cette volonté. Les Assises précédées du Forum sur la décentralisation ont été des étapes importantes dans la recherche d’une paix durable et le rétablissement de la cohésion sociale.

***La situation en matière de gouvernance dans le Nord***

Le Mali comprend 10 régions et 704 communes dont 666 rurales. Le Nord, constitué des régions de Gao, Kidal,Tombouctou, Taoudenit et Ménaka couvre deux tiers du pays et compte près de 10% de la population totale. La population du Nord est très jeune car près de 65% a moins de 25 ans et vit majoritairement en milieu rural (70%).

La crise politique et le conflit au Nord du pays, qui a menacé d’englober tout le pays voire la sous-région ouest africaine, ont eu un impact profond sur les capacités de gouvernance territoriale de ces régions, notamment à Tombouctou, Gao et Kidal. La région de Mopti (région carrefour entre le Nord et le Sud), qui n’est pas officiellement considérée comme région du Nord, mais partage une partie de ses problématiques, a été aussi affectée, même si c’est dans une moindre mesure[[1]](#footnote-1). Des infrastructures socioéconomiques collectives et bâtiments administratifs avaient largement déjà souffert des saccages des djihadistes et alliés, mais ces dégâts se sont amplifiés par les dégâts collatéraux consécutifs à l’opération SERVAL pour déloger les terroristes des zones occupées.

L’Accord pour la Paix et de Réconciliation a été signé par le gouvernement et le Mouvement de la Plate-forme de l'Azawad, et finalisé le 20 Juin 2015 par la signature de la Coordination des Mouvements de l’Azawad. Cet Accord jette les bases pour le rétablissement de la paix, de la réconciliation nationale et de la démocratie.

Les Nations Unies travaillent en étroite collaboration avec tous les intervenants, en vue d’assurer la mise en œuvre de l’Accord. Les structures opérationnelles (comités de suivi et de sécurité) en charge de la mise en œuvre de l'accord ont été établies. Les activités de cantonnement ont commencé en dépit des tensions et combats persistants dans le Nord qui se sont étendues à certaines localités dans les régions de Gao et de Tombouctou.

Afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement du Mali a mis en place une nouvelle Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) pour favoriser la justice transitionnelle et renforcer la réconciliation nationale.

Les Autorités Intérimaires ont été installées dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou, Ménaka et Taoudénit et la Conférence d’Entente Nationale qui relève ‘une des dispositions de l’Accord pour la Paix et la Réconciliation’ s’est tenue en Mars 2017 sous les auspices du Médiateur de la République.

Cependant, la situation sécuritaire reste volatile avec la multiplication d’actes terroristes de la part de groupes extrémistes de plus en plus actifs non seulement dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou, mais également dans les régions centrales de Mopti et Ségou. Une augmentation sensible du nombre d'attaques terroristes (attentats suicides ou des engins explosifs improvisés), sur les forces de défense et de sécurité du Mali (FAMA), les bases locales de la MINUSMA et des forces opérationnelles françaises (Barkhane) a été observée au cours de ces derniers mois.

Par ailleurs, les difficultés pour assurer un retour rapide et effectif de l’administration ne sont pas seulement logistiques et humains, il y a aussi de nombreuses questions politiques et institutionnelles qui restent à régler pour assurer la pérennité de ce retour.

1. **Justification du projet**

Le projet d’appui au renforcement de la cohésion sociale et à la promotion d’un dialogue national s’inscrit dans le cadre de l’appui conjoint des Nations Unies à la transition démocratique au Mali. Ce projet vise le renforcement de l’adhésion des Maliens, en particulier des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables, aux idéaux de paix et au retour de la cohésion sociale à travers des processus transparents de dialogue inclusifs. La stratégie du projet est basée sur une approche de renforcement de capacités et d’accompagnement, en aidant les parties prenantes nationales et locales à trouver des solutions adaptées à leurs priorités, à travers une assistance technique et un soutien à la consolidation du consensus. Dans le document de projet d’appui au renforcement de la cohésion sociale, le type d’appui technique à apporter aux processus de dialogues communautaire et national devait porter sur :

 - La conduite des processus de dialogue avec les acteurs-clés au niveau des collectivités et l’interface au niveau national ;

- Des sessions de partage de bonnes expériences en mettant l’accent sur les défis et la manière de les surmonter ;

- L’appui à la production d’outils d’analyse et de prospective politique pour aider à la structuration des débats et des négociations entre les différents acteurs impliqués ;

- La mobilisation de la société civile et des médias ;

- Les modalités et moyens d’une contribution effective de la société civile au processus de mise en œuvre de la Feuille de Route ;

- La réalisation d’actions d’IEC en direction des populations ;

- Les actions de formation des hautes autorités, ainsi que des autorités au niveau des collectivités, en indiquant les rôles que chaque institution devrait jouer pendant le dialogue national ;

- Les actions de formation en matière de débat public pour ceux qui participeront au dialogue national ;

- Des activités particulières de promotion du dialogue intercommunautaire et de la cohésion sociale au niveau national.

# Objectifs et portée de l’Evaluation

L’évaluation à mi-parcours du projet a été inscrite dans le plan d’évaluation du Programme Pays et a pour objectif de fournir aux partenaires du Projet, i.e. le PNUD, le Ministère de la Réconciliation Nationale, les collectivités territoriales concernées, les populations bénéficiaires et les autres partenaires des informations d’appréciation des réalisations du projet, de l’état d’avancement du projet à ce jour, de tirer des enseignements et de capitaliser sur les bonnes pratiques ainsi que de formuler des recommandations pour l’orientation à prendre pour l’atteinte des résultats attendus et la consolidation et la pérennisation des acquis du projet.

# Objectifs spécifiques

L’évaluation envisagée par le PNUD vise les objectifs spécifiques suivants :

* Apprécier le niveau des résultats atteints par rapport aux objectifs définis par le projet et déclinés dans le document de projet, et l’impact réel des interventions sur les partenaires bénéficiaires, y compris la pertinence de la théorie du changement ;
* Apprécier la qualité du partenariat par des résultats concrets entre le PNUD et les autres Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans domaine d’une part, et d’autres part le partenariat entre le PNUD et les institutions nationales impliquées (Ministère de la Réconciliation Nationale, collectivités territoriales, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (CASMAP) ;
* Evaluer le niveau de satisfaction en relation avec les résultats obtenus des différents acteurs clés en lien avec le Projet ;
* Identifier les points forts, les faiblesses et les contraintes rencontrées au cours de la mise en œuvre du projet ;
* Tirer les leçons de l’accompagnement tant positives que négatives de l’expérience de mise en œuvre depuis 2013date de démarrage du Projet ;
* Evaluer la pertinence, l’efficacité voire l’efficience et l’effet des actions menées par le Projet en rapport avec les objectifs visés en période de crise ;
* Formuler des recommandations susceptibles d’aider la conception et l’exécution de futurs programmes.
* Evaluer l’approche visant l’égalité entre les sexes (approche genre).

# Critères clés de l’évaluation

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes sur les cinq critères d'évaluation, axés sur les résultats, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact.

Dans cette perspective, l’évaluation doit aboutir à un rapport qui fasse ressortir les éléments nécessaires à une appréciation objective des réalisations du Projet et si possible la qualité de la contribution du Projet à la réalisation des priorités plus globales du Gouvernement dans le cadre du retour de l’administration au nord.

La mission aura pour objectif de procéder à une évaluation globale, et indépendante des résultats atteints par le Projet pour la période précitée. Elle portera un jugement sur la pertinence, l’efficacité, l’efficience et l’impact des actions menées par rapport aux objectifs visés ainsi qu’à la durabilité des résultats atteints. En outre, elle tirera les principaux enseignements de la mise en œuvre du projet et formulera des recommandations en mettant en évidence les bonnes pratiques qui pourront être répliquées.

La mission d’évaluation sera composée d’un Consultant International qui sera appuyé par un consultant national. L’évaluateur International doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, le Bureau Pays du PNUD, l’équipe chargée du projet et les principales parties prenantes.

**Analyse de la pertinence du projet**

La mission évaluera dans quelle mesure les objectifs visés par le Projet lors de sa conception répondaient aux besoins exprimés par la population malienne et établis comme priorités nationales.

Elle évaluera aussi la cohérence du Projet par rapport aux objectifs de développement des Nations Unies (UNDAF et Programme Pays du PNUD), notamment en ce qui concerne la consolidation de la paix et la gouvernance démocratique, ainsi que par rapport à la stratégie du Gouvernement et aux activités des autres bailleurs de fonds ou partenaires impliqués. La mission évaluera dans quelle mesure la théorie du changement et l’approche du Projet étaient pertinentes. Si la théorie de changement n’est pas explicite dans le document de projet, la mission reconstituera cette théorie sur la base des activités et résultats attendus du Projet.

Une attention particulière sera portée au respect des engagements et principes du PNUD en ce qui concerne le renforcement des capacités, la croissance inclusive et la prise en compte de la situation spécifique des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables. L’évolution du contexte (politique, économique, social, institutionnel) et ses conséquences sur le déroulement du projet devront également être passées en revue. L’évaluation devra fournir les éléments d’appréciation pertinents permettant de s’assurer de la réalisation satisfaisante des objectifs et des résultats assignés en vue de faire des recommandations pour les projets en cours et à venir.

**Analyse de l'efficacité du projet**

La mission déterminera dans quelle mesure les résultats ont contribué à la réalisation des objectifs fixés par le PNUD, ceux du Gouvernement et des attentes des populations en matière de sortie de crise. Il s’agira, en particulier, d’évaluer si le programme a contribué au retour de l’ordre constitutionnel ainsi qu’au rétablissement des Institutions de la République du Mali. Une analyse particulière sera faite concernant le caractère inclusif du projet dans ses différentes composantes ainsi que la cohérence du projet avec la stratégie de sortie de crise.

**Analyse de l'efficience du projet**

La mission évaluera la relation entre les différentes activités menées dans le cadre du projet, les ressources disponibles et les résultats atteints. Elle apportera une appréciation sur le coût en termes d’équilibre entre les résultats atteints et l’utilisation des ressources humaines et financières. Pour ce faire, elle analysera l’organisation spécifique du projet, les outils et les ressources utilisés, la qualité de la gestion quotidienne, les actions menées par les différents acteurs, la capacité de gestion et d’adaptation des gestionnaires par rapport aux activités, aux résultats attendus et atteints ainsi qu’à l'environnement général de mise en œuvre.

**Analyse de l'impact du projet**

La mission évaluera aux plans quantitatif et qualitatif, l'impact des activités réalisées dans la perspective de l’atteinte des résultats attendus du projet. Elle s'appuiera pour ce faire sur le cadre logique du document de projet mais pourra, le cas échéant, suggérer d'autres éléments de mesure qu'elle jugera pertinents.

**Analyse de la durabilité du programme**

Ce critère permettra de déterminer si les résultats positifs du Projet sont susceptibles de perdurer. Une attention particulière sera accordée notamment à l'implication d’une manière générale, des bénéficiaires nationaux (dans la conception, la réalisation et le suivi des activités en vue d'assurer leur bonne continuité, la réplication ou l’extension des résultats atteints) et plus particulièrement les Ministère techniques et les autres Institutions impliquées.

**Analyse des thèmes transversaux : droits de l’homme et genre**

Au cours de son analyse, la mission indiquera dans quelle mesure les dimensions droits de l’homme et genre ont été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du Projet dans ses différentes composantes. Elle indiquera également les changements suscités par le Projet en termes d’équité et de respect des droits de l’homme en s’appuyant sur des données qu’elle aura recueillies, des rapports de suivi, et des interviews avec les bénéficiaires.

**Elaboration des recommandations**

La mission proposera des recommandations portant sur la conception, la gestion et la pérennisation des résultats du Projet.

**Les questions clés suivantes devraient orienter l’évaluation :**

* La conception du Projet telle que faite en 2013 est-elle toujours pertinente compte tenu du contexte politique actuel ? Les besoins et les priorités des ministères impliqués sont-ils actualisés ? Quels pourraient être les domaines dans lesquels l’accompagnement des PTFs serait nécessaire ?
* Le Projet a-t-il fait le meilleur usage de ses ressources pour atteindre ses résultats ? Le Projet a-t-il été efficace dans la mise en œuvre de ses activités ?
* Dans quelle mesure le Projet a-t-il été en mesure de construire et de promouvoir son partenariat avec d'autres parties prenantes pour de meilleurs résultats ?
* Dans quelle mesure les interventions du Projet ont été institutionnalisées au sein des ministères concernés et les autres institutions du Mali pour assurer sa pérennité ?
* Le Projet a-t-il été efficace dans le soutien aux ministères ?
1. **Méthodologie, approche et durée de l’évaluation**

L’évaluation sera conduite par une équipe de deux consultants (un international, chef d’équipe et un national) et doit recourir à l’ensemble des outils disponibles pour collecter et analyser les informations pertinentes pour l’étude. En particulier, elle sera basée sur :

* La revue et l’étude de la documentation ;
* Les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires, les personnes ressources ;
* Les techniques participatives ou toutes autres méthodes de collecte de l’information pertinente y compris l’administration de questionnaires individuels ou de groupe ;
* L’exploitation et l’analyse des informations collectées en vue de la production du rapport.

La mission travaillera en étroite collaboration avec le bureau pays du PNUD, les services techniques du ministère de la Réconciliation Nationale et du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (CASMAP) ; et les autres partenaires techniques et financiers impliqués. Elle aura également à s'entretenir avec les bénéficiaires sur le terrain.

Les documents suivants seront mis à la disposition de la mission :

* Les documents essentiels de politique générale du Gouvernement en matière de réconciliation nationale et de mise en œuvre de l‘Accord pour la Paix et la Réconciliation ;
* Documents de projets ;
* Plans de travail 2014, 2015, 2016 et 2017 ;
* Rapports et documents produits par les consultants ;
* Documents produits par le projet (rapports d'activités et rapports de mission sur le terrain) ;
* Documents permettant d’apprécier les aspects relatifs à la gestion financière et aux procédures de programmation et de suivi.

La consultation s’étalera sur une période d’un mois incluant la période de préparation du rapport. La durée de l’évaluation sera répartie suivant la proposition de chronogramme en annexe qui sera discutée sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par l’équipe au démarrage de l’évaluation dans un rapport préliminaire qui sera validé par le comité en charge de l’évaluation.

1. **Produits attendus de l’évaluation**

L’évaluation couvrira les différentes composantes du projet, et portera spécifiquement sur la vérification de l’atteinte des résultats (produits, effets et impacts) attendus pour chaque composante.

Sur cette base, les produits attendus de l’évaluation comportent les éléments suivants :

* **Un Rapport initial d’évaluation (Inception Report)** détaillant la méthodologie de l’évaluation incluant la collecte de données et autres outils et méthodes qui seront utilisés dans le cadre de l’évaluation. Il comportera le chronogramme détaillé. Le rapport initial offre, entre autres, une opportunité de vérifier que les consultants partagent la même compréhension de l’évaluation que le commanditaire ;
* **Un Rapport provisoire de l’évaluation :**un rapport provisoire sera soumis au commanditaire et comprendra les conclusions préliminaires ainsi que des recommandations après les rencontres et entretiens avec les acteurs concernés, les partenaires techniques et financiers et les personnes ressources. Les commentaires et autres amendements consolidés seront transmis par le PNUD à l’équipe en charge de l’évaluation ;
* **Un Rapport final d’évaluation** : Après l’atelier de validation, et intégration des commentaires, la version finale du rapport, en format électronique et en quatre (4) copies hard sera transmise au commanditaire (PNUD) avec les différentes recommandations établies selon l’ordre de priorité et une indication sur leur éventuelle mise en œuvre dans le cadre de projet similaire. Il comportera obligatoirement un résumé, une analyse des conclusions et des recommandations ainsi qu’une section sur la méthodologie et en annexes, les termes de référence de l’évaluation, la liste des personnes et structures rencontrées ainsi que les références bibliographiques. Le rapport devra être conforme avec le canevas des rapports d’évaluation défini à l’annexe 2.

L’équipe de consultants devra faire une **présentation PowerPoint** en français résumant les principaux constats et recommandations issus du rapport d’évaluation pour la réunion de restitution avec le senior management du PNUD et le gouvernement.

1. **Organisation de la Mission**

**7.1.- Composition de l’équipe d’évaluation**

1. **Profil du Consultant International, Chef d’équipe**

Le Consultant International, chef d’équipe, travaillera en étroite liaison avec l’équipe de direction du bureau pays du PNUD, l’équipe du Projet, les institutions et organisations concernées, particulièrement les Ministères de la sécurité et de la justice, ainsi que les partenaires au développement. Le Consultant international assurera la supervision du consultant national et aura la responsabilité globale de la qualité et des délais de tous les livrables de l’évaluation.

**Qualification et expérience requises**

**Formation**

* Au minimum un diplôme de troisième cycle Bac+5 au moins en sciences politiques, économiques, sociales, juridiques, administration ou disciplines connexes

**Expérience**

* 10 ans d’expérience dans le domaine de la gouvernance avec une connaissance approfondie sur les questions liées à la paix, la réconciliation nationale et la consolidation de la paix ;
* Une expérience dans l’évaluation de projets/programmes de développement ;
* Une bonne connaissance de l'environnement social, politique et juridique des pays africains d'une manière générale, avec une préférence pour les pays de la sous-région Ouest Africaine ;
* Démontrer une connaissance adéquate des méthodes d’évaluation et de suivi des projets de développement en général et du PNUD en particulier ;
* Une expérience avec le PNUD ou une autre agence des Nations Unies serait un atout.
1. **Profil du Consultant National**

Le Consultant National travaillera sous la supervision et en étroite collaboration avec le Consultant International, chef d’équipe.

**Formation**

* Le Consultant National devra être titulaire d’un diplôme universitaire ou spécialisé de niveau au moins équivalent à un Bac + 4 en sciences économiques, sociales, juridiques, politiques ou toute autre discipline similaire

**Expérience**

* Avoir au moins 3 années d’expérience professionnelle dans le domaine de l’évaluation des projets/programmes, y compris les évaluations dans le domaine de la Gouvernance ;
* Bonne connaissance des mécanismes d’évaluation des projets de développement ;
* Familiarité avec le contexte politique du Mali ;
* Grande capacité de communication orale et écrite en français et une grande aptitude à travailler en équipe ;
* Une expérience avec le PNUD ou une agence du système des Nations Unies constituerait un atout essentiel ;
* Bonne maîtrise de l’outil informatique.

# Ethique de l’évaluation

La présente évaluation est conduite conformément aux principes mis en avant dans les **« Directives éthiques pour l’évaluation »** de l’UNEG. Elle décrit les problèmes essentiels abordés dans l’élaboration et l’exécution de l’évaluation, y compris l’éthique d’évaluation et les procédures permettant de sauvegarder les droits et la confidentialité des personnes fournissant les informations, par exemple : mesures pour garantir la conformité avec les codes juridiques régissant les zones telles que les dispositions pour collecter et rapporter les données, particulièrement les autorisations nécessaires pour interviewer ou obtenir des informations au sujet des enfants et des adolescents ; dispositions permettant de stocker et de garder la sécurité des informations collectées et protocoles permettant de garantir l’anonymat et la confidentialité.

# Critères d’évaluation des offres

Les consultants intéressés par la présente mission seront évalués sur la base de leurs offres technique et financière qui comptera respectivement pour 70% (OT) et 30% (OF).

# Financement de la mission

Les coûts de la mission seront supportés suivant les barèmes du PNUD et selon les modalités suivantes

- 40% à la signature du contrat ;

- 30% au dépôt du rapport provisoire ;

- 30% au dépôt du rapport final.

Annexe 1 : Proposition de Calendrier de la mission

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **1** | **2** | **3** | **4** | **5** | **6** | **7** | **8** | **9** | **10** | **11** | **12** | **13** | **14** | **15** | **16** | **17** | **18** | **19** | **20** | **21** | **22** | **23** | **24** | **25** | **26** | **27** | **28** | **29** | **30** | **Responsables** |
| 1. Réunion d’orientation des Consultants  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD - MRN - MAECI  |
| 2. Revue documentaire |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 3. Finalisation de l’élaboration des méthodes d’évaluation et préparation du rapport initial détaillé  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 4. Mission d’évaluation  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Elaboration des outils de collecte (Guides d’entretien et Questionnaires
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Visites sur le terrain
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| * Entretiens
 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 5. Préparation du projet de rapport  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 6. Réunion des parties prenantes  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | PNUD - MRN - MAECI Consultants/Autres parties prenantes |
| 7. Révision du projet de rapport (pour l’assurance qualité) |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |
| 8. Incorporation des commentaires et finalisation du rapport d’évaluation  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  | Consultants |

Annexe2 : Format Rapport d’évaluation

1) Titre

* Nom de l’évaluation
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport
* Pays de l’intervention d’évaluation
* Nom des consultants
* Nom de l’organisation initiant l’évaluation
* Remerciements

2) Table des matières

* Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.

3) Liste des acronymes et abréviations

4) Résumé analytique (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)

5) Introduction

6) Description de I’ intervention

7) Etendue de l’évaluation et objectifs

8) Approche et méthodes d’évaluation

9) Analyse des données

10) Déductions et conclusions

Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)

11) Recommandations

Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)

12) Enseignement tirés

Sous-section spécifique y compris sur le genre

13) Annexes du rapport

TDR pour l’évaluation

Matrice de conception d’évaluation

Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités

Liste des documents d’aide révises

Cadre des résultats du programme

Tableaux de résumé des déductions

1. La ville de Mopti, par exemple, n’est jamais tombée aux mains des groupes armés mais la ville de Kona, dans la même région, l’a été. [↑](#footnote-ref-1)